

La mention de deux églises est formelle : c'est même, pour le dire en passant, l'unique endroit du document entier où elle est précise. Désigne-t-elle une Église à Lyon et une Église à Vienne? ou bien existait-il, à Lyon même, deux assemblées chrétiennes, convoquées dans deux lieux distincts, dans deux maisons privées, comme l'Écriture-Sainte en fournit des exemples, du terme et de la chose, à Ephèse, à Corinthe, à Laodicée, etc.? Le substantif adverbial *τα ενθαδε* signifie-t-il « les choses d'ici et de là-bas », comme le propose Mgr Bellet, ou exclusivement, ainsi que l'enseigne le dictionnaire, « les choses d'ici. » Le nœud de la difficulté n'est pas autre part.

Mgr Bellet le tranche d'après ses idées sur l'existence de saint Crescent et sa mission paulinienne et il étend ensuite le fil de la façon suivante : Il y eut, sous Marc-Aurèle, une violente persécution générale dans les Gaules ; on poursuivit et on s'empara des fidèles « dans les deux villes à la fois », les autorités locales sévirent avec une cruauté implacable ; celles de Vienne amenèrent à Lyon leurs captifs ; le même cachot et les mêmes tortures réunirent l'élite des deux communautés.

Je m'en excuse auprès de l'honorable écrivain, que je suis contraint de réfuter, et je le prie de croire à la sincérité de mon opinion, comme je lui reconnais le droit de formuler la sienne. Mais, de mon côté, je n'aperçois rien ou à peu près rien de ce qu'il a vu dans la lettre de nos martyrs. Suis-je aveugle? prévenu? A force de le lire et de le relire, ai-je perdu le sens de cet émouvant et éloquent procès-verbal? De plus compétents en décideront ; toutefois les commentaires de Mgr Bellet m'étonnent et me déroutent.

Je ne relève d'abord, nulle part, trace d'une persécution générale ; il s'agit d'une émeute populaire déchaînée contre